

Le Club Vosgien d'Obernai propose un **séjour de randonnée à raquettes**
dans le Parc Naturel Régional du QUEYRAS à CHATEAU-VILLE-VIEILLE
du **dimanche 9 mars au samedi 15 Mars 2025.**

Château Ville Vieille est une petite commune rurale des Hautes Alpes située entre 1300 et 1800m d'altitude selon les hameaux, proche de Mont-Dauphin et Guillestre (20KM). Elle bénéficie d'un panorama exceptionnel, d'un excellent ensoleillement, et d'un bon enneigement jusqu'au printemps. C'est un domaine privilégié pour toutes les activités nordiques.

<https://www.ccgullestrosqueyras.fr/la-com-com/le-territoire/les-15-communes/chateau-ville-vieille/>

L'hébergement est prévu à l'hôtel au Chalet La Vie Sauvage, aux Prats-Hauts (voir site internet : <https://www.chalet-laviesauvage.com/>) et le programme de randonnées à raquettes en étoile au départ de l'hôtel. Celles-ci seront guidées par des accompagnateurs/trices de moyenne montagne la Vie Sauvage.

Le programme prévisionnel de ce séjour est le suivant :

Dimanche : trajet aller, accueil et installation à l'hôtel à compter de 16h30, pot d'accueil et présentation de la semaine, dîner.

Du Lundi au vendredi : 2 sorties raquettes à la journée proposées quotidiennement pour 2 niveaux sur sentiers forestiers et sentiers de de montagnes (voir programme des randos raquettes de base proposées par la Vie Sauvage). Un programme adapté au groupe CVO sera établi.

Samedi : petit déjeuner, trajet retour

Coût du séjour par personne sur la base de 16 participants (montant dégressif de 16 à 24 p)

En chambre triple : 750€ (740€ à 18, 720€ à 20, 710€ à 22, 690€ à 24)

En chambre double : 810€ (800€ à 18, 780€ à 20, 770€ à 22, 750€ à 24)

En chambre individuelle : 850€ (840€ à 18, 820€ à 20, 810€ à 22, 790€ à 24)

soumise aux disponibilités de l'hôtel sur la semaine

Ce prix comprend :

- L'encadrement par deux accompagnateurs en montagne La Vie Sauvage (1 pour 12p)
- Le prêt de raquettes, bâtons et matériel de sécurité
- L'hébergement en chambre standard, en demi-pension du jour 1 (dîner) au jour 7 après le petit déjeuner (vin repas compris)
- 5 paniers pique-nique
- l'espace bien être 2jrs au cours de la semaine
- les frais d'inscription et de dossier
- Les frais d'organisation (Le transport au départ des randonnées, navette éventuelle à l'arrivée)
- Les taxes de séjour

Il ne comprend pas :

- **l'assurance annulation du séjour requise par le CVO** : elle pourra être couverte par un paiement par carte bancaire Gold ou Visa premier, ou une souscription spécifique à ce séjour (voir doc jointe)
- **le transport AR Obernai – Château-Ville-Vieille (Prats Hauts)** : A titre d'indication le trajet le plus rapide avec passage par la Suisse et le tunnel de Fréjus est donné pour 7h30 et 650 Km.

*Soit des **frais de covoiturage AR estimés à 106 €/p** sur la base du tarif en vigueur au CVO (0.5€/10km) et partage des frais de péage (60€), vignette suisse et Tunnel (101,50) entre 4 occupants par voiture.*

Un trajet en train parait possible au départ de Strasbourg jusqu'à la gare de Mont-Dauphin Guillestre avec une correspondance à Valence, tant à l'aller qu'au retour mais les horaires pour mars 2025 ne sont pas disponibles ; Compter à minima 230[€] aller-retour avec une carte avantage sénior. 9h30 de trajet. Navettes pour Château Vile Vieille puis l'hébergement possibles selon heure d'arrivée

- **une nuit supplémentaire** : semblant souhaitée, elle sera discutée entre les participants inscrits pour intégrer soit une journée libre en fin de séjour soit une nuit au refuge de la Blanche l'avant dernière nuitée (au départ de St Véran, 400m dénivelé) ; Surcoût entre + 70€ (nuit en ½ pension en plus) et +110€/p (nuitée en refuge et ½ journée d'accompagnateur supplémentaire, chambre maintenue à l'hôtel)

Inscriptions : 20 places prévues

Les inscriptions sont ouvertes aux seuls membres du Club Vosgien d'Obernai. A charge pour les inscrits de se mettre à jour en janvier de leur cotisation 2025 et des formalités médicales (certificat de non contre-indication médicale ou attestation santé à fournir obligatoirement par les participants).

Ce séjour est destiné aux personnes qui souhaitent pratiquer la randonnée en raquettes. Au vu du nombre de places limitées, priorité sera donnée aux pratiquants de l'activité.

Les inscriptions se font dans l'ordre de réception du bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 100€/ personne.

Deux modes de règlement possibles : par chèque ou par carte bancaire GOLD ou VISA PREMIER via l'Espace Membres du site internet du CVO.

Date limite d'inscription et de paiement de l'acompte 25 aout.

En cas d'inscription en nombre impair d'hommes et/ou de femmes, une chambre triple sera proposée en remplacement d'une chambre double, la ou les personnes concernées en seront averties à la clôture des inscriptions.

Le solde sera communiqué à chaque participant-e, le montant étant déterminé par le nombre de participants, la chambre et l'option éventuelle de la nuitée en plus.

Le chèque du solde sera à transmettre pour le 15 octobre (déposé en banque le 08 janvier) et les soldes payés par CB GOLD ou VISA PREMIER effectués avant le 08 janvier sans rappel de notre part.

Tout paiement incomplet le 08 janvier sera considéré comme une annulation de l'inscription.

J'accuserai réception des inscriptions à leur réception et communiquerai le montant du solde fin septembre, une fois l'organisation finalisée.

Procédure en cas d'annulation de la part du participant :

- **Pour toute annulation de fait ou pour convenance personnelle, l'acompte et les montants engagés par le CVO seront conservés.**

- **En cas de désistement de la part d'un participant entre 60 jours et plus de 30 jours avant le début du séjour**, pour raisons médicales avérées non prévues au moment de l'inscription ou évènement grave touchant le participant,
 - o la déclaration d'annulation devra être communiquée au CVO et transmise par l'intéressé à l'assurance dans le délai imparti, pour enregistrement par sécurité.
- un remplacement sera recherché par le CVO. Si un remplacement est trouvé, l'acompte et le solde seront remboursés par le CVO au participant défaillant. A défaut le participant devra demander indemnisation auprès de l'assurance (CB ou assurance spécifique du séjour) pour le montant engagé. Le CVO en fournira les pièces justificatives.

- **A moins de 30 jours, pour raisons médicales avérées non prévues au moment de l'inscription ou évènement grave touchant le participant**,
 - o la déclaration d'annulation devra être communiquée au CVO et transmise par l'intéressé à l'assurance dans le délai imparti, pour enregistrement
 - o le participant demandera indemnisation auprès de l'assurance (CB ou assurance spécifique du séjour) pour le montant engagé. Le CVO en fournira les pièces justificatives.

Recommandations

- Déplacement par covoiturage
- Vêtements et chaussures adaptés à la randonnée raquettes
- 2 paires de gants chauds
- Lunettes de soleil très protectrices
- Ecran total et crème visage et lèvres
- Maillot de bain pour espace bien-être